

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 23 février 2018, à 19h00.

Présents :	Le maire	Tom Arnold
	Les conseillères	Manon Jutras Natalia Czarnecka
	Les conseillers	Ron Moran Denis Fillion Marc-André Le Gris
	Directeur général par intérim	Marc Beaulieu
Absent :	Conseiller	Serge Bourbonnais

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Lecture de l'avis de convocation

En vertu de l'article 153 du *Code Municipale du Québec*, le maire et le conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance;

En vertu des articles 906.1 et 961 du *Code Municipale du Québec*, le conseil atteste que les crédits et les fonds budgétaires sont disponibles pour garantir les dépenses projetées dans chacun des points stipulés à l'ordre du jour dans l'avis public de convocation pour la présente séance;

2018-02-53 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions portant spécifiquement sur les sujets à l'ordre du jour est tenue.

2018-02-54 Avis de motion Règlement de développement économique (Réno Façade).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Manon Jutras de l'intention de soumettre pour approbation un règlement concernant le développement économique (RénoFaçade) et dépose le projet de règlement;

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Le projet de règlement ci-joint vise à mettre en marche un programme de subvention pour la rénovation et la restauration de bâtiments résidentiels et commerciaux. La Municipalité souhaite soutenir et encourager les propriétaires d'immeubles à préserver, à réhabiliter et à transformer les façades et d'améliorer la qualité des bâtiments et de stimuler la revitalisation des pôles urbains de la Municipalité (secteurs de Calumet et de Pointe-au-Chêne).

2018-02-55 Résolution Acceptation de l'offre de départ d'un salarié

ATTENDU QUE le conseil et le directeur général se sont entendus pour mettre fin à son emploi à l'amiable;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les modalités d'une entente de départ :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu d'entériner l'entente de départ selon les modalités stipulées dans celle-ci et d'autoriser le maire à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-02-56 Résolution Substitution de procureurs et mandat (700-17-013501-167)

Le conseiller Marc-André Le Gris informe le conseil quant à ses intérêts concernant ce dossier et quitte la salle avant que ce point ne soit discuté.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du dossier de cour : 700-17-013501-167;

ATTENDU QUE le conseil souhaite substituer l'avocat Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé aux procureurs Municonseil Avocats dans les dossiers : 700-17-013501-167;

ATTENDU QUE le conseil prend acte du fait que Monsieur Marc-André Le Gris s'engage à se désister sans frais de sa demande contre la Municipalité dans le dossier 700-17-013501-167 et que la Municipalité accepte le désistement sans frais de Monsieur Marc-André Le Gris;

ATTENDU QUE la Municipalité réserve ses droits de réclamer tous les frais de justice et dommages engagés par de tierces parties au nom de la Municipalité dans les dossiers : 700-17-010057-130 (résolution : 2016-06-166), 700-17-012313-150 (résolution : 2016-08-234 et 700-17-012344-155 (résolution : 2015-07-162);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil mandate Me Marc-André LeChasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Municipalité dans le dossier 700-17-013501-167, et utiliser tous les moyens nécessaires afin de recouvrir tous les frais de justice et dommages dues à la Municipalité par de tierces parties.

Adopté à l'unanimité
Le maire vote en faveur

2018-02-57 Résolution Abrogation des résolutions et des frais juridiques

Le conseiller Marc-André Le Gris informe le conseil quant à ses intérêts concernant ce dossier et quitte la salle du conseil avant que ce point ne soit discuté.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité abroge et déclare nulles les résolutions suivantes :

- 2015-09-216
- 2016-08-234

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil abroge les résolutions 2015-09-216 et 2016-08-234 et que le conseil les déclare nulles de nullité absolue.

Adopté à l'unanimité
Le maire en faveur vote

2018-02-58 Résolution Acceptation du protocole d'entente pour le calendrier 2019.

ATTENDU QUE la compagnie Édition Média Plus Communication à présenter à la Municipalité un « Contrat d'édition gratuite » pour la publication du calendrier municipale de 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente de service avec Édition Média Plus Communication, car les commentaires de l'édition du calendrier de 2018 étaient positifs;

ATTENDU QUE la compagnie Édition Média Plus Communication est autorisée à solliciter des annonceurs et des commanditaires au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Manon Jutras et résolu d'entériner l'entente « Contrat d'édition gratuite » selon les modalités stipulées dans celles-ci et d'autoriser le maire à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-02-59 Résolution Acceptation de l'offre de service pour la station de pompage de Calumet.

ATTENDU QUE suite à un bris d'équipement par une tierce partie;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué un appel d'offre au nom de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE que le conseil autorise le paiement total de la facture de 7 950.61 \$ pour laquelle elle a déjà reçu remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Le Gris et résolu d'accepter l'offre de services de la compagnie Les Constructions J J L Inc.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-02-60 Résolution Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité à adopté un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et que celui-ci est en vigueur (R-6-01-14 et R-6-02-17);

ATTENDU QUE le conseil décrète la nomination des candidats suivant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre membres « citoyens », suivant le traitement ci-après stipulé :

- Gilbert Landry 1 an
- Gilles Drouin 2 ans
- Michel Perrault 1 an
- Diane Monette 2 ans
- Jacqueline Richer 1 an

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Le Gris et résolu de décréter la nomination des membres ci-haut mentionnés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon les conditions stipulées dans la présente résolution.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2018-02-61 Résolution Résiliation du contrat de service de Longus Équipement

ATTENDU QUE le conseil souhaite résilier le contrat d'entretien de véhicule stipulé dans la résolution 2017-09-255;

ATTENDU QUE le maire puisse agir en conséquence dans le présent dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil résilie immédiatement le contrat d'entretien avec Longus Equipment tel que stipulé dans la résolution 2017-09-255.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-02-62 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé le conseiller Denis Fillion et résolu que la présente séance soit levée à 19h25.

Adopté à l'unanimité

Tom Arnold
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et Secrétaire trésorier
par intérim